



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

Règlement de l'offre de lancement UNAKER

Article 1 – Organisation

KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale (N° SIREN : 784 411 175 80) dénommée KERIALIS, sise 80, rue Saint-Lazare 75455 PARIS Cedex 09, souhaite organiser une opération de récompense de ses nouveaux clients UNAKER en leur remettant des chèques cadeaux.

Cette opération se déroulera du 20 janvier 2021 jusqu'à souscription des 60 contrats UNAKER.

Article 2 – Objet

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution des chèques cadeaux.

KERIALIS se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent, par le biais d'un avenant disponible sur le site internet de KERIALIS. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux adhérents.

Article 3 – Conditions d'attribution

Toute personne physique adhérent au contrat frais de santé UNAKER auprès de KERIALIS peut bénéficier de cette opération, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- L'adhérent doit être parmi les 60 premiers adhérents à l'offre UNAKER ;
- L'adhérent ne peut recevoir qu'un seul chèque cadeau par adhésion, y compris en cas d'affiliation de ses ayants droits ;

Les conditions d'attribution de ce chèque cadeau sont disponibles sur le site internet de l'Institution de prévoyance (www.kerialis.fr ou <https://www.kerialis.fr/offres/sante-retraite/>).

Article 4 – Modalités d'utilisation de la carte cadeau

Les bénéficiaires remplissant les conditions de l'article 3 du présent règlement recevront sur leur adresse mail renseignée lors de l'adhésion une e-carte cadeau de la marque Wedoogift.

L'envoi de la e-carte cadeau sera effectué après la date d'effet du contrat sous réserve du paiement des cotisations relatives au produit UNAKER et après expiration du délai de renonciation.

Les conditions d'utilisation de la e-carte cadeau sont disponibles sur le site <https://www.wedoogift.com/>

Article 5 – Contestation



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à KERIALIS dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er} du présent règlement. Cette lettre devra indiquer la date d'adhésion au règlement UNAKER par l'adhérent, les coordonnées complètes de l'adhérent et le motif exact de sa contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à l'opération ne sera prise en compte que si elle est adressée au plus tard 6 mois après la fin de l'opération, soit jusqu'au 31 décembre 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Article 6 – Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement, des données vous concernant, ainsi qu'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à KERIALIS - RGPD au 80, rue Saint Lazare - 75009 Paris ou en adressant un courrier électronique à rgpd@kerialis.fr.

Enfin, pour toute problématique non résolue relative au traitement des données personnelles, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des Libertés 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 7 – Modification/Annulation

KERIALIS se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger l'opération d'attribution des e-cartes cadeau, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement par le candidat participant.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à tout adhérent UNAKER qui en fait la demande, avec remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande formulée auprès de KERIALIS (en y joignant un RIB) dont le siège social est situé 80 rue Saint-Lazare – 75455 PARIS cedex 09, pendant une durée de 6 mois après la fin de l'opération, Ou par courriel à : commercial.indiv@kerialis.fr